

**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1099-24**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 février 2024, le Règlement 1099-24 décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année financière 2024.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la greffière-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce quatorzième (14<sup>e</sup>) jour du mois de février deux mille vingt-quatre (2024).



Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière